



Association Cotonnière Africaine
African Cotton Association



Communiqué de presse

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'A.C.A ET L'APROCA

Les Paysans producteurs de coton et les sociétés d'égrenage d'Afrique renforcent leur alliance

Face à la longue crise, qui secoue depuis plusieurs années les filières cotonnières africaines, l'Association Cotonnière Africaine (A.C.A), qui regroupe les sociétés cotonnières africaines et l'Association des Producteurs de Coton Africain (AProCA) qui regroupe les organisations de producteurs de coton africains ont décidé de renforcer leur alliance par la signature d'une convention de partenariat stratégique le **jeudi 27 août 2009 à 18h à Dakar**, à la **Résidence Madamel** sise aux Almadies, Zone 1, route du Méridien Président, angle restaurant Mogador.

Créée le 19 septembre 2002 à Cotonou au Bénin, l'Association Cotonnière Africaine a pour but de :

- **regrouper l'ensemble des professionnels africains du coton** et créer un cadre de concertation pour traiter des questions d'intérêt commun notamment à travers des commissions techniques d'experts de divers métiers ;
- **collecter, traiter et diffuser largement toutes informations relatives au commerce du coton** auprès de ses membres, des Etats et organismes politiques et économiques africains ;
- veiller au **respect et à l'inviolabilité des contrats commerciaux** librement consentis entre les parties ;
- **défendre les filières cotonnières africaines** face à un environnement économique mondial déséquilibré par les subventions et les barrières injustifiées de certains pays producteurs ;
- participer à la **mise en œuvre de stratégies d'alliance** avec les autres pays producteurs lésés par les pratiques commerciales déloyales ;
- **organiser la concertation, les échanges d'expériences et de mise en commun de moyens, de ressources et d'expertise** entre les sociétés cotonnières notamment en matière d'agronomie, d'égrenage, de logistique et de politique commerciale ;

- **assurer la mise en œuvre et le respect de bonnes pratiques commerciales** par l'élaboration et le respect d'un contrat type africain.

L'AProCA quant à elle, créée le 22 décembre 2004 à Cotonou au Bénin, a pour but de :

- **Promouvoir la solidarité, la concertation, la coopération et les échanges d'expériences** entre les organisations membres ;
- **Collecter, traiter et diffuser** en direction des membres toute information touchant au coton ;
- **Représenter et défendre les intérêts des producteurs de coton** face à toute distorsion du marché mondial du coton.
- **Aider les plateformes membres à faire au niveau national le travail de représentation et de défense des intérêts des producteurs**
- **Promouvoir l'amélioration de la productivité et de la qualité du coton africain en vue de maintenir sa compétitivité.**

Les organisations de cotonculteurs et les sociétés cotonnières ont dans la plupart des pays africains tissé des relations de partenariat très étroites se traduisant souvent par la création d'interprofessions. Les deux associations professionnelles panafricaines travaillent ensemble depuis plusieurs années notamment dans les actions de défense du coton africain soutenant les Etats, auprès des instances internationales comme l'OMC. Avec la signature de cette convention, elles décident de franchir une nouvelle étape dans leur collaboration et leurs relations de partenariat privilégié.

La présente convention vise entre autres à faciliter les échanges d'informations et de points de vue sur des projets d'intérêts communs (recherche agronomique, formation, conseil agricole, développement rural, défense et promotion du coton africain...), à promouvoir le bon fonctionnement des interprofessions cotonnières et la bonne gestion des filières cotonnières fondée sur une relation de proximité, d'équité et de transparence entre les organisations d'agriculteurs producteurs de coton graine et les sociétés cotonnières.

Elle vise également l'amélioration de la compétitivité des filières cotonnières africaines, l'aménagement et le développement durable des zones cotonnières, la défense du coton africain et la satisfaction en priorité de la demande des secteurs nationaux créateurs de valeur ajoutée, à partir de la fibre ou de la graine de coton.

La signature de la convention se fera entre le Président de l'A.C.A M. Bachir Diop et le Président de l'AProCA M. François Traoré. Elle sera présidée par **M. Khadim Gueye**, ministre délégué auprès du ministre de l'Agriculture, chargé des Organisations paysannes et de la Syndicalisation des agriculteurs. Elle sera clôturée par un « Ndogou » offert par les deux associations professionnelles panafricaines.

Toute la presse nationale et internationale est conviée à cette importante manifestation.

Pour plus d'information, veuillez nous contacter au 77 655 02 40